

Voix du Gers

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUE

N° 2380 - Du vendredi 23 au jeudi 29 novembre 2018

Hebdomadaire - 0,5€

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales

■ TERRITOIRE

La feuille de route pour le SCoT de Gascogne

Le 13 novembre, le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne est entré dans une nouvelle séquence de l'élaboration du projet de SCoT.



Lors de la réunion de la mi-novembre. (Ph DR)

Depuis le 13 novembre, le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne est entré dans une nouvelle séquence de l'élaboration du projet de SCoT avec le pré-Projet d'Aménagement et de Développement et Durables

(PADD).

Au cours de cette séquence 3, prévue pour durer 5 mois, les élus du Comité de pilotage seront amenés à définir la feuille de route du projet de territoire (PADD) à l'horizon de vingt ans.

Leurs réflexions prendront appui sur les travaux de la séquence 2 consacrée au diagnostic qui ont permis de dégager les principaux enjeux du territoire et les grandes questions qui en découlent telles que : Quel positionnement terri-

torial du SCoT dans son espace élargi ? Quel modèle de développement ? Quelle ambition démographique ? Quel projet économique ? Quelle perspective en matière d'agriculture ? Quelle mobilité ? ... et c'est à partir de scénarios prospectifs contrastés qui serviront de base de discussion que les élus construiront leurs réponses.

La séquence 3 est organisée autour de temps de réflexion pour construire la feuille de route du SCoT (7 CoPils) et de temps de restitution, d'échange et d'appropriation avec les élus des territoires (2 conférences des élus) qui viendront s'intercaler entre deux cycles de CoPils.

À l'issue de ce travail, le Syndicat mixte entrera dans la séquence 4 consacrée au PADD. Elle verra les élus définir le positionnement, la stratégie et les objectifs adaptés au(x) territoire(s) dans sa diversité pour orienter le futur.